



Allonger la durée
de vie des produits*

Fiche technique :

Réparabilité

Ce que signifie le choix d'un produit avec un repère vert en forme d'étoile

L'exigence.

S'il ne fallait qu'un mot pour expliquer ce que signifient les repères verts en forme d'étoile que vous découvrez dans nos dépôts, nous choisirions celui là.

Parce qu'il détermine la précision avec laquelle nous nous sommes engagés dans la sélection et le développement de produits limitant l'impact environnemental :

- par leur fabrication (par exemple en utilisant des matériaux alternatifs) ou
- par leur usage, permettant d'économiser l'énergie , de préserver les ressources et la biodiversité. (par exemple, collecter l'eau de pluie pour moins utiliser l'eau du réseau, avec un récupérateur d'eau de pluie).

Nous vous proposons donc une liste de 7 critères vous permettant de repérer le produit le plus fidèle à vos besoins, et à nos valeurs communes.

Notre objectif : vous donner accès à des informations fiables et transparentes, pour que votre choix soit le plus éclairé possible.

Pour réduire facilement votre impact sur l'environnement, en maîtrisant vos factures, en commençant par votre lieu de vie.

C'est ça, l'idée derrière nos repères verts. Simplement.

Pourquoi la réparabilité est importante

En 2020, on estime qu'en France, seuls 40 % des appareils électroniques en panne ont été réparés.

Source : [Le nouvel indice de réparabilité \(ademe.fr\)](https://www.ademe.fr). Un appareil réparable signifie qu'il peut rester plus longtemps en état d'utilisation.

Ce critère inclut seulement l'Indice de Réparabilité. Ce programme lancé par le gouvernement français établit un référentiel de réparabilité pour différentes catégories de produits électriques. Le référentiel se base sur une évaluation de ce qu'un client pourrait s'attendre à réparer et ce qui doit être fait pour que cela soit possible, compte tenu du design du produit, de la disponibilité des pièces, des instructions d'aide à la réparation...

Son champ d'application s'étend d'année en année. Les appareils couverts actuellement incluent notamment :

- Lave-linge.
- Lave-vaisselle.
- Aspirateurs.
- Nettoyeurs haute pression.
- Tondeuses électriques (robots, filaires et sur batterie).

À partir de 2025, l'indice de durabilité remplacera progressivement l'indice de réparabilité pour certaines catégories de produits.

Sources :

<https://infos.ademe.fr/magazine-juin-2021/faits-et-chiffres/indice-de-reparabilite/>

<https://epargnonsnosressources.gouv.fr/indice-de-reparabilite/>

Critère 1 :

Comment nous attribuons le statut **Produit Repère vert** à nos produits



Avant même d'être évalué pour l'obtention du statut de **Produit Repère vert**, le produit candidat doit respecter :

- **Toutes les exigences légales locales**
- **Toutes les exigences de la politique Kingfisher**

Vous pouvez accéder aux [politiques Kingfisher ici](#). Elles incluent la politique relative aux droits de l'homme, celles sur les conditions de travail sur les sites de production et sur les emballages.

Les produits sont aussi évalués selon une liste de critères d'exclusion. Cela permet de ne pas classer en **Produit Repère vert** des produits comportant plusieurs caractéristiques que nous avons bannies. Vous trouverez l'accès à la liste des critères d'exclusion à la fin de cette fiche technique. Cette liste est révisée annuellement.

L'évaluation de cycle de vie complet n'est pas systématique pour tous les produits ayant obtenu le statut de **Produit Repère vert**. Cela étant, le respect des politiques Kingfisher et le recours à la liste des critères d'exclusion permettent de prendre en compte de nombreux aspects du cycle de vie d'un produit.

L'attribution du statut **Produit Repère vert** - **Allonger la durée de vie des produits : Réparabilité** se concentre sur la phase d'utilisation du cycle de vie du produit. De plus, cette attribution exclut les produits qui peuvent causer des dégâts sur l'environnement durant leur fabrication ou leur fin de vie.



Critère 2 :



Produits éligibles à l'obtention du statut **Produit Repère vert**

Pour qu'un produit se voit attribuer le statut **Produit Repère vert** - *Allonger la durée de vie des produits : Réparabilité*, il doit appartenir à l'une des familles suivantes ou vérifier l'un des critères suivants :

- **Produits vendus avec un Indice de Réparabilité de 9 ou plus.**
- Pour les Lave-linge et lave-vaisselle avec une étiquette énergie E ou inférieure (classe énergétique A à G).

Si les critères 1 et 2 sont respectés, un produit peut être retenu comme candidat à l'obtention du statut **Produit Repère vert.**

Évaluer et confirmer le statut **Produit Repère vert**

- ✓ Tous les produits éligibles qui respectent les critères 1 et 2 sont évalués en interne par notre équipe Développement Durable et soumis à l'ONG Bioregional pour une validation externe.
- ✓ Une fois complétées, si l'évaluation en interne et la validation externe s'avèrent positives, le produit peut alors obtenir le statut de **Produit Repère vert**.
- ✓ Une révision complète a lieu chaque année pour garantir que tous les produits continuent de respecter les critères de sélection.

Pour en savoir plus sur l'ONG Bioregional, [veuillez cliquer ici](#) (lien en anglais).

Liste de critères d'exclusion s'appliquant aux produits :

Une liste des caractéristiques qui disqualifient les produits pour leur attribution du statut de **Produit Repère vert** existe, [elle est consultable ici](#).

